Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Le rôle des parlements nationaux pour assurer le succès des processus de décentralisation

COMITE EUROPEEN SUR LA DEMOCRATIE ET GOUVERNANCE (CDDG)
Strasbourg, 28-30 novembre 2018

Jean-Pierre GRIN, Rapporteur général de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur les pouvoirs locaux et régionaux

---

Mesdames, Messieurs,

Je suis ravi d'avoir cette opportunité de m'adresser à vous au nom de la l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, en tant que le Rapporteur général sur les pouvoirs locaux et régionaux.

Je suis particulièrement honoré de vous rencontrer en présence de M. Lovro KUSCEVIC, Ministre de l'administration publique de Croatie, dont la Présidence récente du Conseil de l'Europe a choisi la décentralisation comme une priorité, et M. Andreas KIEFFER, Secrétaire général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe fourni un forum de discussion pour les questions les plus difficiles, complexes et controversés auxquelles sont confrontés nos pays respectifs dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. Les sujets liés à la décentralisation et à la gouvernance locale et régionale sont souvent au cœur de nos débats.

Pour vous donner quelques exemples, dans la Résolution 1884 (2012) «Mesures d'austérité – un danger pour la démocratie et les droits sociaux» l'Assemblée parlementaire exprime ses préoccupations au sujet de cirse économique. Dans sa Recommandation 2105 (2017) intitulée « Promouvoir l'intégrité dans la gouvernance pour lutter contre la corruption politique » l'Assemblée appelle les Etats membres d'intensifier leur lutte contre la corruption et propose des mesures spécifiques. Un rapport, préparé actuellement par ma collègue Mme Sybil BENNING, membre de

Bundestag, porte sur « un développement urbain durable propice à l'inclusion sociale » (Doc. 14092). Ce rapport met l'accent sur une aggravation des inégalités économiques et de la ségrégation dans les villes européennes. Il va examiner des exemples de bonnes pratiques, et va proposer des « lignes d'action » pour les gouvernements.

Même si les recommandations et les résolutions de l'Assemblée n'ont pas de caractère contraignant, ils servent d'un cadre de référence commun pour les 47 pays membres du Conseil de l'Europe. Ils sont répercutés dans nos débats nationaux et sont souvent traduits dans la législation de nos pays.

Aujourd'hui je voudrais vous parler plus particulièrement d'un exemple le plus récent de nos travaux. Lors de la session d'octobre de l'Assemblée parlementaire, nous avons débattu du rapport de M. Luis LEITE RAMOS sur le rôle des Parlements nationaux pour assurer le succès des processus de décentralisation. La Présidente sortante du Congrès, Mme Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM a participé à ce débat.

Dans son rapport M. LEITE RAMOS s'est posé la question à savoir pourquoi des processus de décentralisations ont été bloqués ou inversés dans certains pays. Il a étudié des composantes nécessaires pour la réussite de tels processus. Il a ensuite exploré des pistes sur les actions à prendre par les parlements dans ce domaine.

Parmi ses recommandations adoptées par l'Assemblé à l'issue de ce débat très animé, je voudrais mentionner les suivantes :

1. La décentralisation rapproche la prise de décision des citoyens, elle favorise le maintien de la qualité des services publics et renforce l'obligation de rendre des comptes. L'Assemblée appelle les pays membres à renforcer la démocratie locale et régionale en tant que condition préalable au bien-être et à la sécurité démocratique de nos sociétés.

2. La réussite de la décentralisation dépend dans une large mesure de la qualité des processus politiques de sa mise en œuvre. Les parlements sont élus pour représenter la volonté du peuple et doivent être des acteurs clés dans ces processus. La participation des parlements est nécessaire dès le début et à toutes les étapes du processus, y compris le suivi et l'évaluation. Cela pour avoir un processus évolutif et éventuellement correctif.

3. Les parlements doivent prendre des mesures pour garantir que les projets de décentralisations soient mis en œuvre comme prévu, et ne puissent être annulés sans justification en cas de changement de majorité parlementaire.

4. Il est essentiel d'inscrire dans la législation les mécanismes essentiels du processus de la décentralisation.

5. Les parlements doivent veiller à ce que les compétences financières et budgétaires des collectivités territoriales correspondent aux compétences qui leur ont été transférés.

6. A l'égard au cadre légale, il est important d'établir ou renforcer un système de péréquation financière afin de maintenir un certain degré de solidarité entre les collectivités les plus et le moins dotées en ressources dans l'ensemble du pays, en évitant de pénaliser les efforts des collectivités territoriales les plus efficientes et les plus prospères. La péréquation financière est très importante pour donner des moyens financiers à toutes les régions concernées. En Suisse nous avons deux échelons de péréquation : un au niveau fédéral pour équilibrer les moyens financiers des cantons et un au niveau cantonal pour équilibrer financièrement les communes.

7. Par ailleurs, l'Assemblée s'engage dans la Résolution adoptée à continuer à participer au travail de votre Comité en vue de soutenir et de faciliter le dialogue avec les gouvernements et de promouvoir les objectifs de la décentralisation.

J'espère que ce rapport va vous être utile. Je serais intéressé d'avoir vos avis sur les recommandations du rapport, ainsi que des suggestions pour un suivi éventuel.

Par ailleurs, il me semble que le sujet de la décentralisation mérite le débat démocratique encore plus large et inclusif. Alors que nous célébrons le 30ème anniversaire de la Chartre européenne de l'autonomie locale cette année, le moment semble venu de donner un nouvel élan à la décentralisation. J'ai déjà suggéré, lors de mon interview sur les marges de la session du Congrès au mois d'octobre, l'organisation du Forum Mondiale de la Démocratie sur ce sujet. Ce Forum réunit chaque année des décideurs, des universitaires, la société civile et des experts. Il est ouvert à tous publics. Je suis convaincu que ce Forum est un format idéal pour aborder des sujets d'actualité, qui suscitent des opinions très divisés et qui sont souvent à l'origine des tensions et des conflits. La gouvernance locale est la base de nos sociétés démocratiques. Discutons-en. Joignons nos forces pour aborder les défis et pour trouver des solutions communes.

Je profite de la présence de Madame Claudia LUCIANI, responsable du Forum mondiale de la démocratie, pour l'inciter d'inclure dans un prochain forum, un jour de discussion sur le rôle des Parlements nationaux sur les processus de la décentralisation.

Pour résumer en quelques mots les démarches menant vers la décentralisation :

- Il est important de consulter et d'informer tous les acteurs, Parlement, organes régionaux et les citoyens.
- Il faut mettre en place des lignes directrices claires et crédibles.
- Si nécessaire la décentralisation peut être liée à une réforme territoriale.
- Avancer par palier et laisser du temps à la réflexion.
- Pour que les régions auxquelles on a transféré certaines tâches, par une péréquation financière leur donner les moyens de les assumer.

Avant de conclure, je voudrais rappeler également que l'Assemblée parlementaire gère l'organisation du Prix de l'Europe. Ce Prix a été établi par l'Assemblée en 1955, et c'est la plus haute distinction décernée aux municipalités pour leur action européenne. Il est constitué d'un trophée itinérant, d'une médaille, d'un diplôme et d'une bourse pour un voyage d'études de jeunes de la commune lauréate en Europe. Il récompense des communes particulièrement actives dans la promotion de l'idéal européen. Cette année, ce Prix a été décerné à la ville d'Ivano-Frankivsk en Ukraine, qui a 24 villes jumelles, et qui a développé de multiples partenariats internationaux dans plusieurs domaines, notamment universitaire.

Pour conclure, je suis ravi d'avoir cette opportunité d'établir un contact direct avec votre Comité. Il est important qu'au sein du Conseil de l'Europe nous agissons en synergie. La communication régulière et efficace est essentielle. Pour ma part, je vais suivre avec beaucoup d'intérêt l'évolution de vos travaux, et je vais faire de mon mieux de vous tenir au courant de nos débats.

Les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ont tous ratifié la Chartre européenne de l'autonomie locale, cela démontre que la démocratie locale est devenue une valeur européenne commune. C'est pour cela que nous devons tous unir nos forces pour que ce processus continue afin d'éviter un retour à une évolution recentralisatrice. La démocratie passe par des consultations et des décisions proches des citoyennes et des citoyens. Votre comité intergouvernemental, le Congrès et le Conseil de l'Europe, nous sommes tous responsables de mener à bien cette importante tâche.

Je vous remercie pour votre attention.

Jean-Pierre Grin
Rapporteur général sur les pouvoirs locaux et régionaux.